



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 21
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 27
Nombre de suffrages exprimés : 27

Date de convocation du Conseil Municipal le 13 décembre 2023

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Héléne LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Franck VIGNAUD, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST (depuis 19h24), Éric SIGURE, Maël DIONG, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Estelle MARCUARD, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Laetitia NATIVELLE,
Sandrine RIGAUX, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES.

Absente :

Christine CABEZAS,
Aurore MARTIN.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h55

Secrétaire : Maël DIONG

FINANCES

DL.23.120 - Avenant n°1 relatif au marché de prestation d'assurance pour le lot 6 « risques statutaires »

Christian DUMAS expose :

Dans le cadre du marché de prestation d'assurance, le lot 6 « risques statutaires » a été attribué le 24 octobre 2022 à l'assureur GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE dont le courtier mandataire est WILLIS TOWER WATSON FRANCE.

Le marché a été retenu avec les taux de cotisation suivants :

- Taux : 3,38 % pour le personnel CNRACL
- Taux : 1,05 % pour le personnel IRCANTEC

La réforme des retraites introduite par la loi n°2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale allonge l'âge légal de départ à la retraite pour les actifs.

Cet allongement induit une modification des conditions d'indemnisation des contrats en cours. Il devient alors nécessaire pour les assureurs d'augmenter les provisions financières et couvrir plus longtemps les futurs sinistres. Cette modification du risque engendre une hausse des engagements assurantiels (décès, incapacités temporaires, invalidité).

Afin de maintenir le contrat d'assurance conforme aux exigences du marché, les taux de cotisation initiaux doivent augmenter de 2% à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ainsi, les nouveaux taux de cotisation sont :

- Taux : 3,45 % pour le personnel CNRACL
- Taux : 1,07 % pour le personnel IRCANTEC

Sur la base de la masse salariale de 2022, l'augmentation est estimée à 2 126,33 €.

Après présentation en Commission Générale du 12 décembre 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant et toutes les pièces y afférentes.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 20 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **21 DEC. 2023**

Publication le : **21 DEC. 2023**

Notification le : **21 DEC. 2023**

21 DEC. 2023



Le Maire

Christian DUMAS

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_23_120
Objet :	Avenant n°1 relatif au marché de prestation d'assurance pour le lot 6 « risques statutaires »
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20231220-DL_23_120-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20231220-DL_23_120-DE-1-1_0.xml	text/xml	913 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.23.120 - FIN - Avenant n°1 marché de prestation d'assurance pour le lot 6 « risques statutaires ».pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20231220-DL_23_120-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	304.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	21 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 décembre 2023 à 15h05min26s	Reçu par le MI le 2023-12-21